

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00

Union Postale

Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00.

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon

AUX ÉLECTEURS

De la Chambre de Commerce

Vous êtes convoqués dimanche, 30 octobre, pour élire cinq membres à la Chambre de Commerce.

Vous connaissez les candidats qui se présentent à vos suffrages, leur passé vous est un sûr garant de l'avenir.

Dans l'état où se trouve Saint-Pierre après deux campagnes successives de pêche malheureuse, de nombreuses réformes s'imposent si l'on veut sauver le pays de la ruine complète dont il est menacé.

1^o Modification du Tarif général des douanes concernant certains articles de première nécessité dont Saint-Pierre a besoin pour alimenter la population et la flotte de pêche.

2^o Diminution du droit exorbitant de 3 francs par tonneau de jauge dont sont trappés les navires français et étrangers à leur entrée dans la colonie. Droit qui a pour conséquence de les éloigner et de priver le pays du commerce qu'il pourrait faire pendant leur séjour.

3^o Abrogation de l'arrêté interdisant l'emploi par les pêcheurs français de la ligne de fond à moins de neuf milles des côtes, alors que les Anglais et Canadiens viennent faire la pêche jusqu'à trois milles de notre rivage.

Voilà les grandes lignes du programme que nous nous efforcerons de faire aboutir.

Soucieux, avant tout, des intérêts du pays, il y a encore d'autres questions qui retiendront notre attention.

Reconnaisants de votre choix, nous serions heureux de nous dire vos mandataires.

Saint-Pierre le 29 Octobre 1904

Les Candidats:

J. Leban, J. Dupont,
E. Lepauloue, G. Merle, A. Paturel

OPINION DES ANGLAIS

SUR

L'ACCORD FRANCO-ANGLAIS

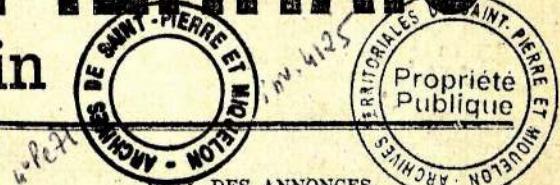
Il n'est pas un Anglais au courant des questions de Terre-Neuve qui n'admirer notre candeur.

Dans le «Globe» du 25 mai, une des nombreuses correspondances de Saint-Jean-de-Terre-Neuve, relative à cette question l'envisage ainsi: «Cet appa-
rent avantage est en réalité sans valeur
pour les Français par ce fait qu'il est
soumis à nos lois locales sur la pêche.»

M. DeCassé et Cambon ne se sont peut-être pas rendu compte que le gouvernement de Terre-Neuve est un *self-gouvernement*, que ses lois de pêche lui sont propres — les ministres de Londres n'y pourront rien — et qu'il les fera appliquer, il y est fermement résolu. Cela ressort de tous les journaux de Terre-Neuve, de toutes les lettres qui en arrivent, de l'opinion de tous les coloniaux.

Dans un livre dû à l'un de ces coloniaux de Terre-Neuve les plus en vue, M. Prowse, on peut lire ceci:

Par le nouveau traité, il est concédé aux Français de prendre ou d'acheter la *boëtte* sur ce *French-Shore* qui sera soumis, désormais, à nos règlements locaux sur la pêche et cela nous mettra en état de faire exécuter contre eux les restrictions limitant chaque navire à une quantité déterminée suffisante pour son propre usage et, par conséquent,



PIRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00
Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

les mettant dans l'impossibilité d'approvisionner la flotte française principale à Saint-Pierre pour la pêche sur les Grands-Bancs. Notre *Bait-Bill* n'est en aucune façon affaibli en ce qui concerne le reste de notre côté, où il demeure une arme puissante contre les Français.

Il faut bien se persuader, conclut l'Anglais auteur de l'article cité du *Correspondant*, que, dans ces conditions, le droit d'acheter de la *boëtte* est une satisfaction toute platonique, en fait un leurre.

Et, de l'aveu de M. Prowse lui-même, l'abandon des droits de la France, si gros de conséquences, méritait une autre compensation que ces sables d'Afrique dont on lui laisserait prendre un morceau.

Aussi, ne peut-on s'étonner de l'enthousiasme avec lequel les habitants de Saint-Jean-de-Terre-Neuve et de l'île entière ont accueilli la conclusion du traité, ni des applaudissements répétés qui ont salué, il y a un mois, à la chambre des Communes d'Angleterre, l'adoption à l'unanimité de l'accord.

Et quand sir Robert Bond, premier ministre de la colonie de Terre-Neuve, revendique l'honneur d'avoir tenu bon contre les demandes de la France, il peut se vanter de son œuvre. La France, a-t-il dit, a maintes fois offert d'abandonner tous ses droits sur le *French-Shore* contre le libre droit à la *boëtte*, mais ses propositions ont toujours été repoussées!

CAMPAGNE 1904

La campagne de pêche qui vient de se terminer est, avec celle de 1903, une des plus mauvaises que la colonie ait jamais supportée.

Vers 1864, on a vu de pareils désastres se produire, mais à ce moment le commerce d'exportation était florissant, les transactions commerciales avec nos voisins de Terre-Neuve et du Canada étaient constantes. Les droits de navigation et sur les marchandises étant

peu élevés, le port et la rade étaient constamment sillonnés de navires et de petites goélettes qui créaient un mouvement de port exceptionnel.

Aujourd'hui, tout cela a disparu, de toutes parts on a accrû les charges de cette pauvre petite colonie, quand d'autre part ses ressources et son commerce diminuaient à vue d'œil.

A quoi cela tient-il? A ce que la France nous a envoyé des gouverneurs improvisés, pour la plupart incapables ou insouciants du bien-être de la colonie, ne se préoccupant en réalité que d'une chose, de leur avancement et qu'il y ait assez d'argent en caisse pour faire face aux grosses dépenses engagées à tort et à travers sans esprit de suite.

Cette campagne de pêche désastreuse est le coup de grâce pour notre colonie, surtout si l'accord franco-anglais est ratifié par les chambres comme nous en sommes menacés.

Saint-Pierre naguère si florissant, il y a quelques années encore la plus riche et la plus prospère des colonies françaises, deviendra la plus misérable par le manque d'aptitude colonisatrice, non des colons, mais de nos gouvernants qui la plupart du temps n'étant pas de la carrière administrative ne se préoccupent que d'édicter des mesures de nature à entraver le commerce au lieu de favoriser son développement, oubliant que ce sont les ressources commerciales d'un pays qui font vivre aussi bien le fonctionnaire que l'habitant.

SPECULATION

Des gens qui n'ont pas le courage de se rendre compte de ce qui se passe ou qui n'ont pas assez de bonne foi pour convenir de l'existence des abus que nous signalons, nous jettent la pierre en criant au scandale, que nous ne respectons pas la religion des autres.

Pour la plupart, ces gens-là sont des ignorants même au point de vue de la religion dont ils se font une réclame, mais surtout en ce qui concerne les affaires publiques dont ils n'ont pas même les premières notions.

C'est chez eux un parti pris, dit religieux, de déposer leur idolâtrie aux pieds d'un homme qui n'a ni plus ni moins de valeur qu'un autre homme, sauf celle d'abuser de son autorité spirituelle sur ses ouailles. A notre point de vue, nous ne voyons dans M. l'abbé Légasse, supérieur ecclésiastique, qu'un fonctionnaire et comme tel nous avons le droit de critiquer ses actes et de ne pas admettre sa manière de faire, tout en laissant de côté ce que l'on est convenu d'appeler son ministère de prêtre.

Ainsi nous ne nous sommes pas fait faute de râiller le travers très accentué

que posséde M. l'abbé Légasse de manger le rouge et le violet dans sa tenue ex cathedra, parce que son titre romain, non reconnu par l'Etat, ne lui donne pas le droit de porter le rouge et le violet en dehors de son église; ce peut être une tolérance, mais ce n'est pas un droit. Dans son église, il est maître de porter tels ornements qu'il lui convient, s'il croit que ce soit un moyen de rehausser la dignité de sa mission toute d'humilité.

Il en est de même du titre de monseigneur que l'on donne aux évêques, mais qui n'appartient pas officiellement à celui qui n'est pas reconnu par l'Etat, même in partibus.

Le titre de monseigneur, le violet et le rouge n'ont donc qu'un but: en imposer à quelques crédules qui sont encore à ignorer que l'habit ne fait pas le moine, ni le monseigneur.

Critiquer, râiller même les petites et les grandes vanités d'un homme n'ont rien à faire avec la religion, nous laissons chacun avec ses convictions; mais nous ne ferons jamais d'un homme un fétiche, nous prendrons encore moins ses travers pour des vertus.

Comme supérieur ecclésiastique, M. l'abbé Légasse est fonctionnaire, comme tel c'est à lui de savoir ce qu'il a le droit de faire et son titre de prêtre l'oblige plus que tout autre à donner l'exemple d'une administration irréprochable. Ce n'est pas là ce que nous constatons dans la conduite de notre curé. A l'exemple du chef supérieur de l'Eglise, il tient à se faire admettre comme infaillible sans souci que le dogme ne va pas jusqu'à lui.

Avant d'aller quêter en France, pour se donner plus d'importance, M. le curé Légasse s'est abaissé jusqu'à demander une délégation au Conseil Municipal comme devant le représenter ainsi que la fabrique. C'était très adroit alors de se présenter comme un curé fin de siècle qui marche d'accord avec son Conseil Municipal. Ce n'était pas là précisément la pensée intime de M. l'abbé Légasse, il visait à la domination que lui facilitait la situation commerciale prépondérante de sa famille. Mais il y a un proverbe qui est vrai en tout et partout: Qui trop embrasse mal étreint. Par différentes ramifications, la famille Légasse a voulu trop étreindre les gens et il y a eu ce revirement que M. l'abbé Légasse a qualifié d'égarement d'un moment.

Ce revirement s'est fait sentir, s'est accentué parce que l'on a vu qu'il y avait non seulement de la domination mais de la spéculation.

Cette spéculation s'est produite sous toutes les formes et le dinde de la farce a été ce pauvre contribuable qui malheureusement se laisse trop souvent prendre aux formes séduitrices que l'on emploie pour le cajoler.

Dans le cas qui nous occupe la réfection, ou plutôt la transformation de notre église a été une continuation de ce qui se passait par ailleurs et par les mêmes procédés. C'a été une véritable

révolution dans tout ce qui dépendait de l'administration ecclésiastique, démolition d'abord la reconstruction ensuite. Quant aux braves marguilliers, on ne leur demandait que de bien vouloir admirer tous ces bouleversements, les uns ou les autres des Légasse y présidaient avec un sans-gêne qui déconcertait les plus intrépides.

D'une église, à bas côtés, dont la charpente ne comportait pas une telle fatigue, on en a fait une construction à tribunes, comme c'est la mode dans les pays basques, les femmes en bas, et les hommes en haut. Ce manque de solidité était tellement à prévoir que des personnes, qui ont été obligées d'aller dans ces tribunes pendant la réfection du plancher, avaient juré de ne pas y retourner tant elles avaient été effrayées par le balancement insolite qui s'y produisait soit au son de la cloche, soit à la sortie ou à l'entrée des fidèles.

L'église, faite vers 1850 par le gouvernement, était coquette et solide, et certes à l'abri d'une catastrophe d'écrasement. On ne peut pas en dire autant de la transformation opérée par M. l'abbé Légasse.

Aujourd'hui, M. l'abbé Légasse est hanté par une autre idée celle de nous édifier une église en ciment armé qui ne convient pas à notre climat hivernal, et de beaucoup trop dispendieuse d'entretien pour les ressources d'une population déjà écrasée d'impôts.

Nous avons dit que c'était une affaire de spéculation, cela ressort de ce fait que M. l'abbé Légasse s'arroge le droit de décider le genre de construction, de faire venir un entrepreneur, de traiter avec lui, comme si toutes ces actions n'étaient pas assujetties à des formalités que M. l'abbé Légasse néglige avec intention.

On ne tient pas compte qu'il y a un procès en litige, que l'hiver est là pour donner le temps à toutes choses de se faire régulièrement. Non! il faut sauvegarder la spéculation que la famille attend de la construction de l'église. Ainsi on dit déjà avec certitude que l'entrepreneur est en pourparlers avec la maison Légasse neveu pour l'affrètement de ses navires devant transporter le matériel et le personnel de l'entrepreneur. Il y aurait encore la fourniture des ciments, des bois, des fers, de l'argent par la banque pour le payement des ouvriers etc. etc.

ELECTIONS

à la Chambre de Commerce

Dimanche matin il y a élection à la Chambre de Commerce. Le premier tour de scrutin s'ouvrira de huit heures à dix heures, et le deuxième de dix heures et demie à midi et demie.



Les cinq membres sortants sont : MM. Dupont, Leban, Merle, Philippe et Jacques Légasse qui est démissionnaire.

Nous espérons que les électeurs à la Chambre de Commerce n'y enverront plus siéger les sept commandités ou associés que l'on y a vus.

Toute chose n'a qu'un temps et celle-là ne devait durer qu'une bien courte période dès que les électeurs se seraient aperçus des inconvénients résultant d'un tel état de choses préjudiciable aux intérêts généraux du commerce et de l'armement.

Nous avons la certitude que la liste des sortants composée de MM. Dupont, Leban, Lepauloue, Merle et André Paturel sera élue à une forte majorité.

Pour parvenir à ce résultat, nous prions nos amis de bien vouloir se présenter dès 8 heures, de manière à rendre possible la formation du bureau dès la première heure. En allant voter de huit heures à dix heures, l'élection se fera au premier tour de scrutin et il sera inutile de procéder à un second tour.

Les candidats que nous recommandons comme ayant fait leurs preuves ont pour adversaires : M. M. Lavissière, Emile Poirier, Adolphe Leprovost, E. Rochard et P. Laborde.

Sans vouloir faire de personnalités, nous sommes obligés cependant de dire que ces Messieurs, qui osent affronter les suffrages, n'ont aucune expérience et nous ne doutons pas que les électeurs dans un moment aussi critique auront à cœur de ne pas confier les affaires commerciales de la colonie à leur inexpérience et peut-être à leur inhabilité.

A l'École des Garçons

Depuis le 19 octobre, une des classes de l'école communale des garçons est sans maître. Les enfants ne s'instruisent pas, faute d'enseignement. A qui la faute ? A l'administration, disent les uns, qui n'a pas fait venir de France un nouvel instituteur; au ministère, chuchotent les autres, qui n'a pas pu trouver des instituteurs acceptant les conditions péquénaires, matérielles et morales qui leur sont imposées, une fois débarqués dans la colonie.

Les gens sensés et raisonnables disent qu'à Saint-Pierre il y a neuf instituteurs et neuf classes de garçons; neuf instituteurs, neuf classes, impossible que des élèves chôment et soient sans maître ! Eh bien ! si, braves gens, et voici tout le mystère. M. Picandet, directeur de l'école, ne veut plus travailler depuis qu'il a été élevé à ce grade Hum ! L'année dernière, il avait en effet neuf adjoints qui dis-

tribuaient, à eux seuls, l'enseignement à tous nos enfants; lui, impassible, regardait faire, ou plutôt il donnait, pendant les heures de classe, des leçons particulières largement rétribuées qui excitaient mercantilement son émulation.

Cette année-ci par suite de l'absence d'un maître, il a essayé par intervalles de faire une classe, et continué par intermittences de plus en plus rares. Son zèle s'est refroidi trop vite, malheureusement ! Il a, en effet, tant à faire, le pauvre homme ! Son jardin ne lui laisse pas un moment de repos. Songez qu'il est grand temps de rentrer les légumes, que dis-je, il n'est déjà plus temps; et M. Picandet en homme pratique, a tenu à ce que ses chicorées et son céleri fussent à l'abri de toute fluxion. Sa surveillance, sur ce chapitre, est impeccable; le déminéagement des choux-fleurs, est là pour nous convaincre.

Mais, pendant ce temps, que font les élèves en question ? Oh ! il ne chôment pas. Un élève, par lui désigné et pourvu du certificat d'études, est subitement transformé en instituteur, je dis, transformé, car le souffle communicatif et caractéristique de M. Picandet, fait passer instantanément dans les esprits même les plus rébèles, toutes les dispositions pédagogiques nécessaires à un bon maître.

Quel homme !

C'est pourquoi il n'est pas nécessaire, pas même indispensable, qu'il soit dans une classe, ou dans les classes au moment du travail. Il pourvoit à tout avant la rentrée, et, selon lui, tout va à merveille (sic).

Vraiment vous n'êtes pas difficile, M. le directeur !!!

Permettez qu'en terminant on vous donne un bon conseil; (il n'est pas nouveau). Ne soyez pas inutile, travaillez, faites une classe, donnez l'exemple du bon emploi de votre temps, et tout ira mieux. Vos maîtres voudront rivaliser de zèle avec vous; le niveau du travail de votre école s'élèvera et nos enfants seront plus instruits et mieux éduqués.

LES PROPOS D'UNE BIGOTE

Ces chères âmes sont dans la désolation depuis que l'objet de leur idolâtrie a disparu à l'horizon.

L'une d'elles, que nous ne nommerons pas, s'écriait dans une extase de lyrisme que nous serions incapables de reproduire : **Si c'est le Conseil municipal qui construit l'église on devrait ne pas y mettre les pieds.**

En voilà une résolution qui dénote bien quel est le genre de religiosité que l'on inculque à ces pauvres âmes tourmentées, qui confondent le culte qu'elles doivent à leur Créateur avec celui qu'elles rendent à sa créature.

C'est à se demander si ces braves femmes de dépit ne vont pas aussi se faire protestantes pour se venger de ce que leurs prières n'ont pas été complètement exaucées.

Peut-on donner un plus triste exemple de ridicule que de se laisser aller à de telles excentricités.

Si nous ne savions que ces personnes ont plus que passé l'âge de raison, nous craindrions qu'elles n'aient été circonvenues comme on le fait de certaines mineures. Telle ne peut être notre crainte, à moins que certaines ne soient encore sous l'influence de l'âge critique qui amène tant de perturbations atmosphériques.

LES EFFETS DU CIMENT ARMÉ

Effondrement d'une construction

30 morts, 50 blessés

Santiago (Chili), 11 Octobre.

Un bâtiment de 1,000 mètres carrés, en ciment armé, en cours de construction, au centre de Santiago, s'est effondré, ensevelissant les ouvriers qui y travaillaient.

Il y a trente tués et cinquante blessés.

Extrait du Petit Journal

Cet accident se passe de commentaires pour le moment, mais nous y reviendrons en temps et lieu.

NAUFRAGES

On signale comme ayant fait naufrage la goélette « Langladaise », armateur M. Paul Folquet, patron Briand.

Cette goélette faisait le cabotage et à son dernier voyage, elle allait dans le Golfe porter quelques provisions chargées par M. M. Chauvin et C° destinées à l'armement de M. Chrétien.

Lundi soir, on apprenait le naufrage à Cod-Roy de la goélette « Rigoletto », armateur M. Th. Prenveille. Il y avait un mois que l'on était sans nouvelles de cette goélette depuis son dernier passage à Sydney.

D'après les dernières nouvelles, la goélette Rigoletto est considérée comme totalement perdue; l'équipage, d'après les instructions de l'inscription maritime, doit être rapatrié par la voie de Sydney.

Il y a encore dehors une dizaine de goélettes locales.

NOUVELLES TÉLÉGRAPHIQUES

Des télexgrammes reçus courant de la semaine, il ressort que les Russes ont remporté de sérieux avantages sur les Japonais. Cette guerre est une véritable destruction de milliers d'existences par l'acharnement des belligérants et aussi par la perfection des armes de guerre.

Par suite de pluies torrentielles les opérations militaires sont momentanément interrompues, mais on s'attend à les voir reprendre d'un moment à l'autre dès que les routes seront devenues praticables.

La flotte de la Baltique est en route. Dans son passage dans la mer du Nord elle a tiré sur une flottille de pêcheurs anglais. Cet incident que l'on ne sait à quoi attribuer, a causé une grande émotion en Angleterre. D'après les télexgrammes de source anglaise l'ambassadeur de Russie aurait été hué à Victoria station.

On attend avec anxiété des explications et des excuses au sujet de cet incident. Une partie de l'escadre russe est déjà entrée à Cherbourg, on attend le gros de l'escadre d'un moment à l'autre.

Les torpilleurs rentrés à Cherbourg n'ont pas eu connaissance de l'attaque contre les pêcheurs anglais.

ANNONCES & AVIS

A VENDRE

Une charette ayant les roues en très bon état.—Des portes, des fenêtres.—Un casier en bois dur pour bureau.—Deux carrées pour maison ou magasin prêtes à monter.

S'adresser au Bureau du Journal

AVIS

Aux personnes désireuses de profiter du bon marché par suite d'un grand rabais.

A VENDRE

Un grand assortiment de montres, pendules, réveils, parures, bagues, broches, bracelets, chaînes, en un mot tout ce qui concerne la bijouterie.

S'adresser à M. J-B. Poulain

RUE DU BARACHOIS

N.B.—La maison se charge des réparations de montres, pendules, compas, phonographes et parapluies.

A LOUER A GRANVILLE

JOLI APPARTEMENT GARNI

Quatre chambres à coucher,

Salle à manger—Cuisine

(Eau, gaz et water-closet)

SUPERBE VUE

Sur l'entrée du port et sur la plage.

Prix modéré

S'adresser à M. G. JAQUET

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART

~~~~~  
Ameublement de chambres à coucher, Salle à manger, Poêle, batterie de cuisine etc.

S'adresser chez M. Lepauloue,  
RUE SADI-CARNOT

### A LOUER

#### UNE MAISON D'HABITATION

Avec écurie, jardin potager et prairie,  
SISE RUES ANGE GAUTIER ET BRUSLÉ

S'adresser à M. Th. Clément

### A VENDRE

#### LES GOÉLETTES GEORGES, INÈS ET ALICE

FACILITÉS DE PAIEMENT  
S'adresser à M. Th. Clément

### A VENDRE

Une charette anglaise à 4 places  
Une charette basse à deux roues

Un traineau de travail  
Un harnais de luxe français neuf  
Un harnais de travail

S'adresser au Bureau du Journal

## L'IMPRIMERIE DU RÉVEIL

Se recommande à ses amis et fondateurs pour les travaux d'impression dont ils se feront besoin; elle s'efforcera de les exécuter dans les meilleures conditions.

